Editorial Nouvelle Ecole

LES ROMAINS

Rome a trop longtemps été emprisonnée dans des stéréotypes : d'un côté les mœurs austères de la République, l'idéal pragmatique du paysan-soldat, Cincinnatus et le serment de Regulus, de l'autre le Satyricon et le *carpe diem*, les jeux du cirque et les orgies. S'il y a un « miracle » grec, il y a un *mythe* romain. Carl Schmitt soutenait, non sans audace, qu'il existait un parenté phonétique entre « Rome » et *Raum*, « espace ». Rome est un espace, et d'abord un espace de temps. De la fondation de Rome, selon la chronologie traditionnelle, jusqu'au dernier empereur, il s'écoule quelque chose comme douze siècles au moins – autant que d'avant Hugues Capet à nos jours ! L'empire lui-même n'a pas duré moins de quatre ou cinq siècles : un record. L'empire d'Alexandre le Grand, par comparaison, ne dura que dix ans.

Rome n'était au départ « qu'une colline et un peu d'herbe » (Properce). Tout a commencé par une ville. La Ville (*Urbs*) – Roma, qui se lit à l'envers « Amor », peut-être parce que son « nom secret » associait à l'origine Mars et Vénus (Vene*ro-Ma*rtedi). La fondation de l'*Urbs* s'est accomplie selon le même rituel qu'emploie l'augure pour délimiter dans le ciel un *templum*, dont le tracé reproduit les quatre points cardinaux. A l'origine de Rome, avec Romulus et Remus, on trouve un tracé de frontière (Tite-Live, *Ab Urbe condita*). Rome naît d'une délimitation : entre le dedans et le dehors, l'ici et le là-bas, la « société civile » et l'« état de nature », l'ami et l'ennemi. Puis à partir de ce tracé, la Ville va s'étendre jusqu'au bout de l'univers connu, portant toujours plus loin l'ordre romain. *Urbi et orbi* : de la Ville est sorti un Empire.

Dès le IIe siècle av. notre ère, les Romains règnent sur la Méditerranée. Ayant absorbé le monde grec, et l'hellénisme avec lui, ils mettent en place un empire qui associe dans une même destinée des peuples différents, mais en respectant leur diversité. L'Empire est une entreprise universelle, non une construction universaliste. « Ce qui fait la différence, écrit l'historien Jean-Noël Robert, c'est le respect que les Romains ont des vaincus, et la conscience de leurs responsabilités envers eux. Les peuples soumis ne sont pas méprisés. Ils gardent leurs lois, leurs coutumes, leur langue ».

L'esprit romain n'est ni philosophique comme celui des Grecs, ni cosmique comme celui des Indiens védiques, mais avant tout historique et juridique. Rome retranscrit en termes d'histoire nationale les grands thèmes mythiques indo-européens. Le droit romain n'a cessé jamais d'inspirer les juristes. Le droit (*ius*) définit l'équité dans une relation. Il n'est pas un attribut des personnes, mais régule les rapports sociaux dans un

monde où l'intérêt collectif vient en premier. Rome n'a pas donné naissance à la théorie démocratique, mais à la théorie républicaine. Les Césars ont donné leur nom au *Kaiser* comme au *Tsar*.

La *virtus* romaine est évidemment tout autre chose que la « vertu » des Modernes, et il en va de même de l'*humanitas*, qui n'est pas l'« humanité », ou de la *caritas*, qui n'est pas la « charité ». « La *virtus* est la qualité du *vir*, écrit encore Jean-Noël Robert, celle de l'homme dans ce qu'il a de viril ; celui à qui incombent deux devoirs fondamentaux : défendre sa patrie et lui donner des fils qui la protégeront à leur tour. Dans l'action politique et militaire, elle définit le courage, la capacité à affronter les difficultés avec l'énergie. Telle est la vraie noblesse du citoyen, et ce mérite est reconnu puisque, par sa *virtus*, un homme de la plèbe peut, tout autant qu'un noble, parvenir jusqu'aux plus hautes fonctions de l'Etat. A Rome, il n'y a pas de place pour l'individu. Chacun n'existe et n'est reconnu que parce qu'il appartient à un groupe ».

Dumézil est allé jusqu'à dire que « le latin n'a pas de mot pour désigner la religion ». Le sens exact du mot *religio* reste de fait controversé (s'agit-il de « relire » ou de « relier » ?). Il n'a en tout cas « jamais été celui d'un système objectif d'êtres, de choses, d'objets, de croyances qui s'imposaient à l'homme romain à la suite d'une quelconque révélation. *Religio* définit une attitude humaine, une dispositions psychologique en vue d'actions particulières, vis-à-vis de puissances dont l'homme doit comprendre la volonté pour milieux diriger son action » (Michel Meslin). Attitude d'écoute et attention scrupuleuse portée aux *signa*, souci prudent dans l'établissement des rapports avec le divin.

A Rome, les normes ne sont pas dictées par une divinité extérieure. La religion est moins affaire de foi que de rites – sacrifier aux dieux, c'est être bon citoyen –, pratiqués sous le contrôle de ceux qui détiennent l'autorité en matière religieuse. S'il y a des normes, ce sont celles des autorités du passé, le *mos maiorum*, c'est-à-dire les principes des ancêtres. *Mos*, c'est la coutume non écrite, et aussi une « sorte d'intuition collective du droit » (Michel Meslin). Le droit se distingue du *mos*, mais ne va jamais à son encontre, car le *mos* ne peut être bouleversé. A la *pietas* envers les dieux protecteurs de la Ville répond, sur le plan juridique, la *fides* qui relie les citoyens entre eux. La *pietas*, condition première de la *pax deorum*, s'exerce d'abord envers les ancêtres. « Conserver les rites de la famille et des ancêtres, dit Cicéron, c'est en quelque manière conserver une religion transmise par les dieux » (*De legibus*). La politique de restauration religieuse de Julien « l'Apostat » cherchera à conjurer le pire des sacrilèges : l'oubli de la tradition des Anciens. Un exemple à méditer.

Alain de Benoist